



# Collecte des déchets et Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative

Réunion publique  
Fontenilles

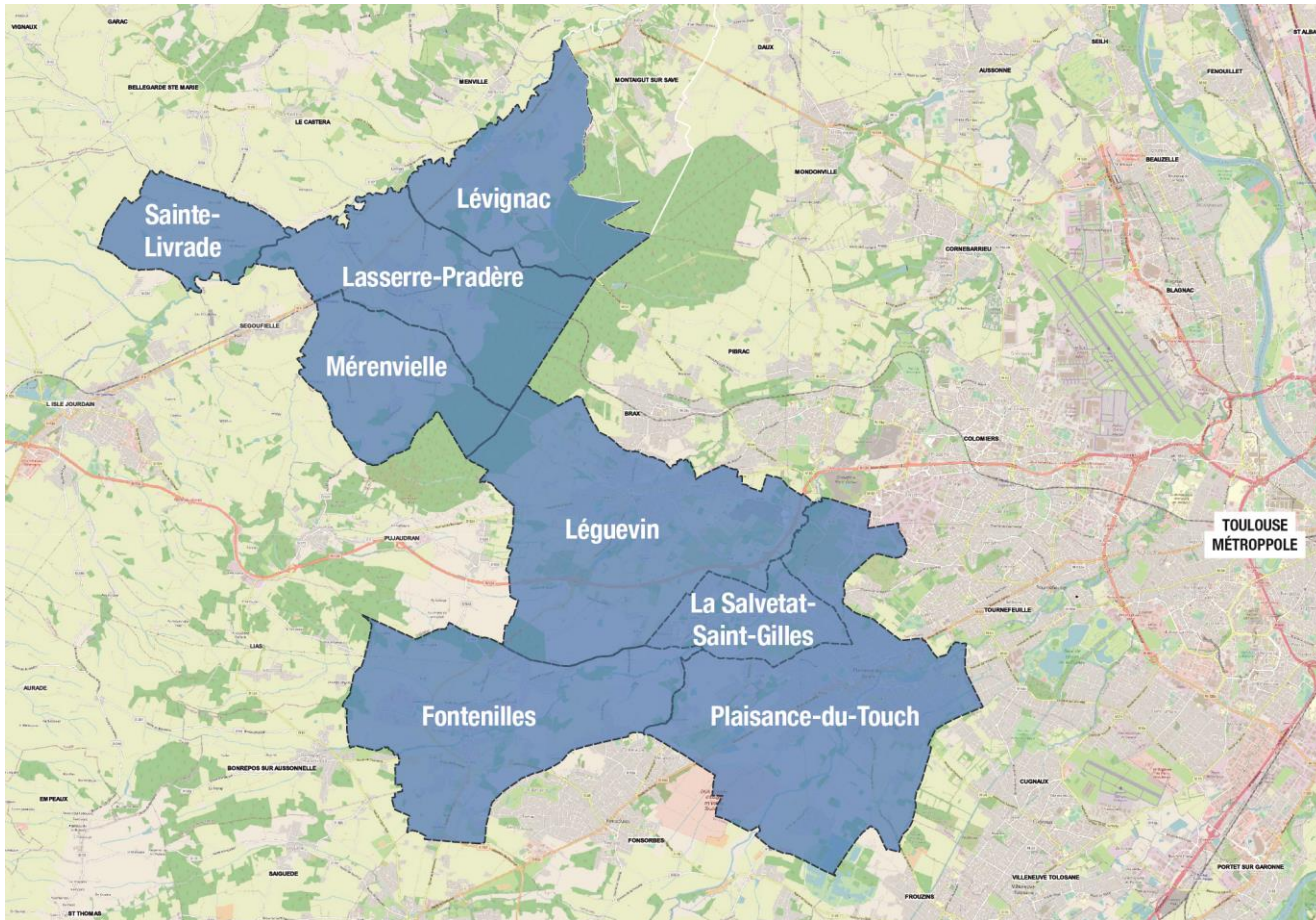
14 juin 2023

# Introduction de Monsieur le Président

8 communes

48 000 habitants

79% d'actifs



## Nos principales missions :

Aménagement de l'espace et développement économique

Collecte des déchets (traitement délégué au Syndicat mixte DECOSET)

Création, aménagement et entretien de la voirie

Action sociale d'Intérêt communautaire

Protection et mise en valeur de l'environnement

Actions culturelles et sportives

# Introduction de Monsieur le Vice-Président



**Loi Transition  
Énergétique**  
pour une Croissance  
Verte (TEPCV),



**Loi Anti-Gaspillage**  
pour une Économie  
Circulaire (AGEC).



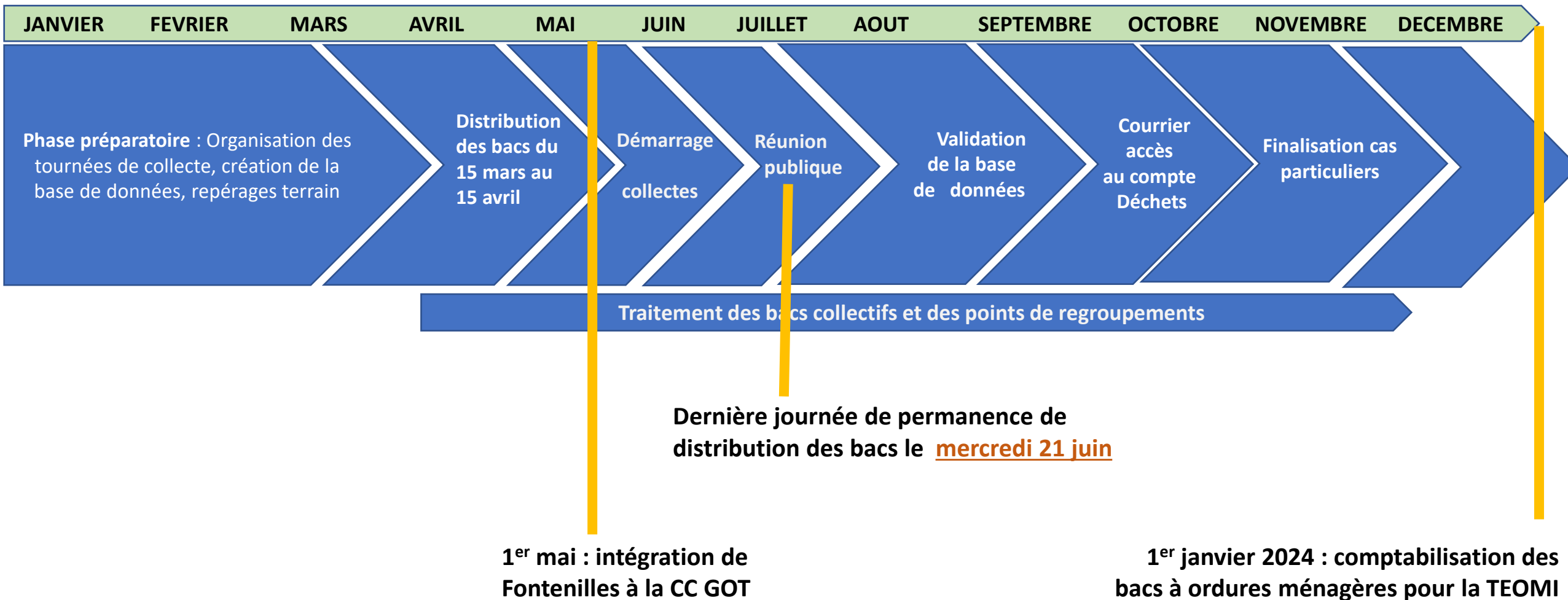
**En 2021, sur le territoire la production d'ordures ménagères résiduelles (hors emballages recyclables) s'élevait à 230 kg par habitante.e, soit 9 400 tonnes collectées.**

- 2010 - 2030
  - Réduire de 15 % le volume des déchets ménagers et assimilés
- DEPUIS 2012
  - Obligation d'adopter un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
- FIN 2022 - 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023
  - Mise en place de l'extension des consignes de tri sélectif
- 2024
  - Généraliser le tri à la source des biodéchets
- 2025
  - Instauration d'un financement incitatif pour responsabiliser la population française : 25 millions d'habitant-es concerné-es
- 2035
  - Atteindre 65 % de valorisation en réemploi ou recyclage
  - Réduire à 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) admises en installations de stockage

- 1. 1<sup>er</sup> mai 2023 : intégration de Fontenilles à la CC GOT**
- 2. Nouveaux services : gestion des végétaux et compostage**
- 3. TEOM, TEOMi et financement du service public de collecte**
- 4. Accompagnement au quotidien : des services à votre disposition**
- 5. Réduire sa facture en limitant son volume de déchets**

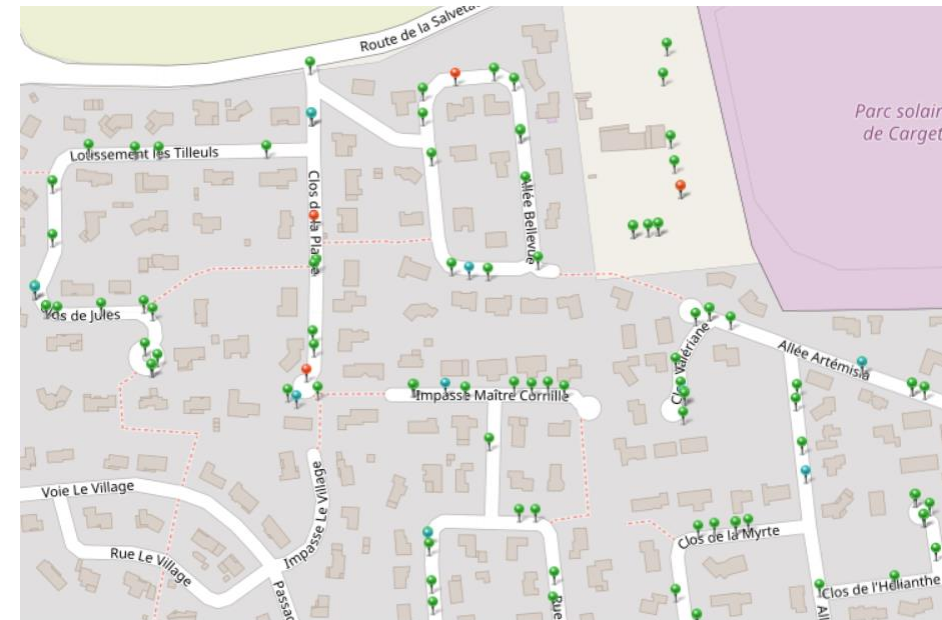
# Etapes d'intégration

2023

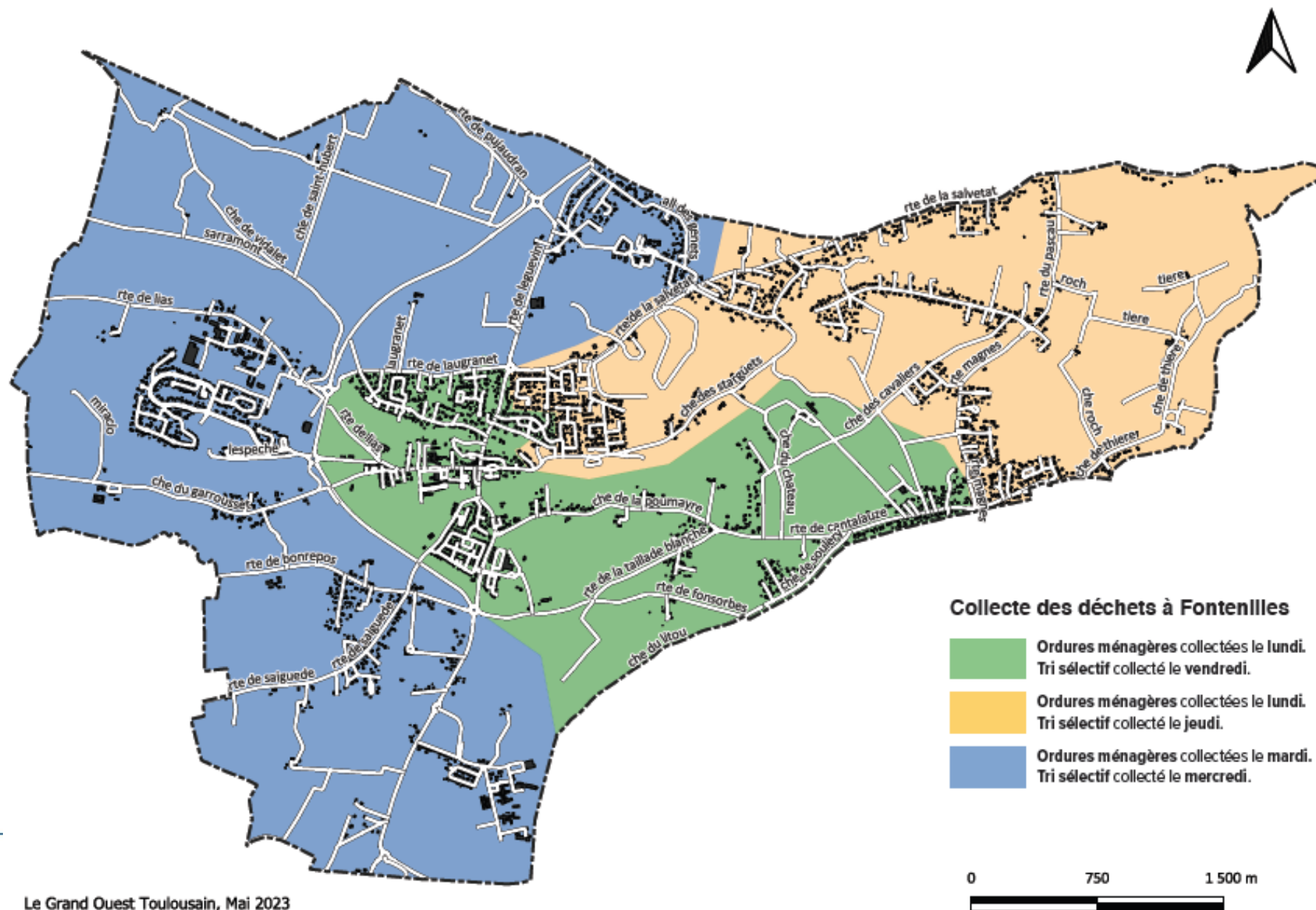


## 1<sup>er</sup> mai 2023 : intégration de Fontenilles à la CC GOT

- **Attribution de nouveaux bacs pour les foyers déjà dotés d'un bac individuel:** ordures ménagères (couverture verte), tri sélectif (couverture jaune) et composteurs
- **Bacs collectifs :** attribution au cas par cas jusqu'en décembre 2023
- **Bacs équipés d'une puce** permettant de relier le bac à un foyer:
  - *chaque foyer peut activer son compte usager et suivre sa production de déchets*
  - *la puce transmet l'information de la collecte du bac grâce à la géolocalisation des camions (lecture de la puce lors de la levée).*



**1<sup>er</sup> mai 2023 : intégration  
de Fontenilles à la CC GOT**  
**Nouveaux jours de collecte :**



## Accès à la déchèterie de St Lys maintenu

**ÉTÉ** : du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre inclus

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-18h30

Samedi : 9h-18h30 en continu

Fermé : Dimanche et jours fériés

**HIVER** : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars inclus

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-18h

Samedi : 9h-18h en continu

Fermé : Dimanche et jours fériés

## Accès à la déchèterie de Plaisance du Touch ouverte le dimanche



### **HORAIRES D'OUVERTURE**

**Lundi** : 8h30 - 18h30

*Mardi : Fermée*

**Mercredi** : 8h30 - 18h30

**Jeudi** : 8h30 - 18h30

**Vendredi** : 8h30 - 18h30

**Samedi** : 8h30 - 18h30

**Dimanche** : 8h30 - 18h30

*Fermeture les jours fériés.*



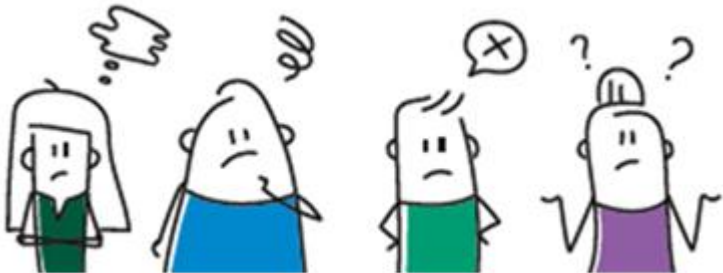
## Nouveaux services : gestion des végétaux et compostage

À compter du mois de septembre 2023 :

- **Collecte de végétaux en big bag** sur RDV : 10€ / la collecte d'un big bag d'1m<sup>3</sup>
- **Séance de broyage à domicile** sur RDV : 10€ / intervention, entre septembre et mars
- **Compostage partagé** : déploiement dans le second semestre 2023

Toute l'année :

- **Compostage individuel** : attribution gratuite d'un composteur par foyer



### Des questions ?

contactez-nous par mail  
[vegetaux@grandouesttoulouse.fr](mailto:vegetaux@grandouesttoulouse.fr)  
[compostage@grandouesttoulouse.fr](mailto:compostage@grandouesttoulouse.fr)



## TEOM, TEOMi, et financement du service public de collecte

### Jusqu'en 2023 : la TEOM, Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères

- Payée via la Taxe foncière => appelée pour la dernière fois **fin 2024**
- Basée seulement sur la valeur locative du local, auquel est appliqué un taux
- Couvre le coût du service (collecte, transfert et traitement des tonnages, administration, etc.)

⇒ **Ni plus, ni moins**

⇒ **Appelée en novembre de l'année en cours (N), mais représente le coût de l'année précédente (N-1)**

Fin 2024, c'est encore une **TEOM classique** qui sera appelée.

### A compter de 2024 : la TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

- Payée via la Taxe foncière qui sera reçue par chaque foyer en 2025
- Basée
  - ▶ **pour partie** sur la valeur locative du local, assortie d'un taux inférieur à celui de la TEOM -----> **PART FIXE**
  - ▶ **pour partie** sur le volume d'ordures ménagères présenté à la collecte -----> **PART INCITATIVE**

**Inciter pour responsabiliser, réduire la production de déchets, et contenir les coûts**

## TEOM, TEOMi, et financement du service public de collecte

Avec la TEOMi, ma taxe devient proportionnelle aux quantités de déchets d'ordures ménagères que je produis

### PRINCIPE :

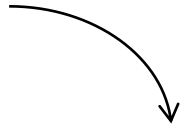
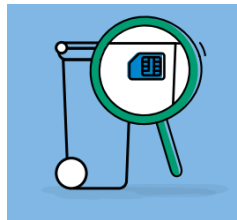
- Si je suis utilisateur d'un bac roulant (conteneur) :

⇒ Chaque fois que je sors mon bac pour qu'il soit collecté, la puce est lue par le camion

⇒ Cela compte UNE levée

⇒ Dans mon compte usager, je peux suivre l'état de mes présentations la collecte.

Le bac de tri  
sélectif n'est pas  
comptabilisé  
pour le calcul de  
la TEOMI



Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

Novembre 2025

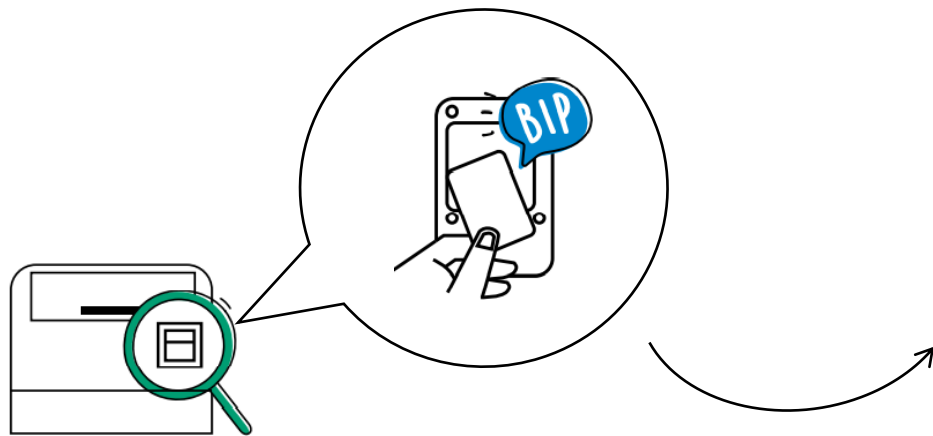
## TEOM, TEOMi, et financement du service public de collecte

- Si je suis utilisateur d'un d'une colonne d'apport volontaire (en cours d'étude, pour remplacer les points de regroupement) :

⇒ La CC GOT m'attribue un badge d'accès

⇒ Chaque fois que j'ouvre la colonne pour jeter un sac, un dépôt est comptabilisé

⇒ Dans mon compte usager, je peux suivre l'état de mes dépôts en colonne



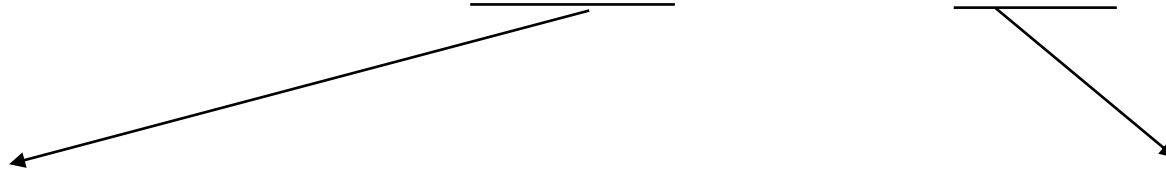
**Les dépôts  
d'emballages  
recyclables ne sont  
pas comptabilisés  
pour le calcul de la  
TEOMI**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

Novembre 2025

## Méthode de calcul de la TEOMi

$$\text{TEOMI} = \text{PART FIXE} + \text{PART VARIABLE}$$



Pourcentage de la valeur  
locative de l'habitation

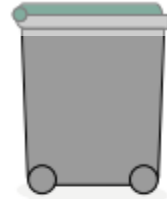
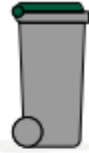
Forfait de 10 levées de bacs + (Prix de la levée x nombre de levées)

**Ou**

Forfait 28 dépôts de sacs en colonne + (Prix d'un dépôt x nombre de dépôts)

- ⇒ Le prix de la levée dépend du volume de mon bac : 140 ou 240 litres ; mais le tarif ramené au litre est identique
- ⇒ Le prix n'est pas basé sur le poids du bac
- ⇒ J'ai intérêt à sortir mon bac uniquement quand il est plein
- ⇒ Le simulateur en ligne permet de calculer sa part variable estimative ([www.grandouesttoulouse.fr](http://www.grandouesttoulouse.fr)).

## Grille tarifaire de la TEOMI



### TARIFS POUR LES PARTICULIERS

	140 litres	240 litres	770 litres	Sac de 50 litres
Forfait 10 levées	43,20 €	74,06 €	237,62 €	
Forfait 28 dépôts*				43,20 €
Prix par levée supplémentaire	10,06 €	17,25 €	55,34 €	
Prix par dépôt supplémentaire				3,59 €

### ATTENTION

Dans le cas où une personne ne souhaiterait pas faire pucer son bac, le forfait maximum de **42 levées sera appliqué.**

\* Un dépôt en colonne équivaut à 50 litres d'ordures ménagères.

### CAS PARTICULIERS

*Personnes âgées / handicapées maintenues à domicile, portant des couches*  
=> forfait inclus de 10 levées **+16 levées offertes**

*Assistants maternelles à domicile, MAM, crèches familiales*  
=> forfait inclus de 10 levées **+10 levées offertes**

### VOUS UTILISEZ DES BACS COLLECTIFS

=> Car vous résidez en habitat collectif :

La taxe foncière est répartie entre les copropriétaires, selon une répartition décidée par l'AG des copropriétaires

=> Car vous partagez un bac avec des voisins (bout de rue, regroupement) :

Le service reviendra vers vous avant le mois de décembre pour étudier votre cas et mettre en place la solution la mieux adaptée

## Accompagnement au quotidien : des services à votre disposition

Prendre rendez-vous en ligne sur le site internet :

[Choisissez un créneau](#) parmi les propositions, un agent vous rappelle pour répondre à vos questions.

Simuler le montant de votre TEOMI 2025 :

En [quelques clics](#), calculez ce que serait le montant de votre TEOMI en fonction de votre situation

Suivre sa production de déchets avec ECOCITO, portail en ligne

A partir de septembre, réception d'un courrier pour créer son compte en ligne :

=> consultez les levées de bac d'ordures ménagères (ou les dépôts de sacs)

=> contactez le service TEOMI pour signaler un changement de situation, un problème de bac

Professionnels :

Une information spécifique aux professionnels sera diffusée.

**Le Grand Ouest Toulousain**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ecocito™ vous permet de suivre votre production de déchets et de communiquer avec la collectivité chargée de les collecter.

ACCÉDER À MON COMPTE

Email

Mot de passe

Maintenir la connexion  Non

**CONNEXION**

[J'ai oublié mon mot de passe](#)

PAS ENCORE DE COMPTE ?

**OUVRIR UN COMPTE ECOCITO™ MAINTENANT**

2023 - TRADIM | Version 4.0.5.2094 | RD0050F29539C0



# Réduire sa facture en limitant son volume de déchets

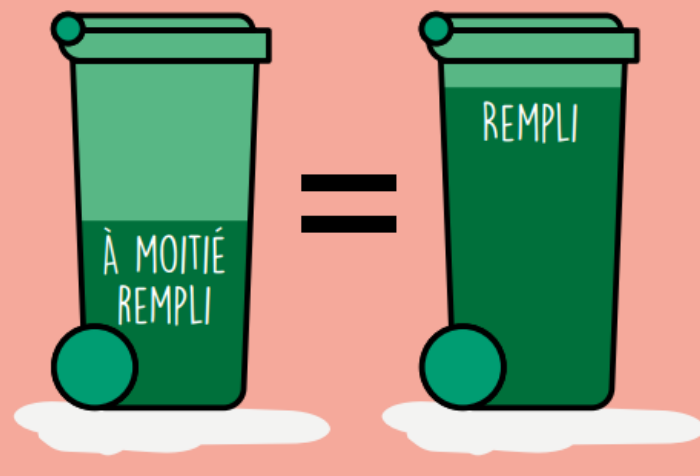
## DES ASTUCES AU QUOTIDIEN

Pour maîtriser sa production de déchets..

Le saviez-vous ?  
Près de 30 % des déchets d'une poubelle sont organiques :  
Quand c'est possible, compostez !



Un bac d'ordures ménagères  
présenté vide ou à moitié  
rempli est comptabilisé  
comme une levée  
à part entière !



## CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !



### Les bons gestes de tri

Bien vider les emballages sans les laver et en les séparant les uns des autres.  
Déposer les emballages en vrac dans le bac sans les mettre dans un sac.

Emballages  
en plastique



Emballages et  
briques en carton



Papiers



Emballages  
en métal

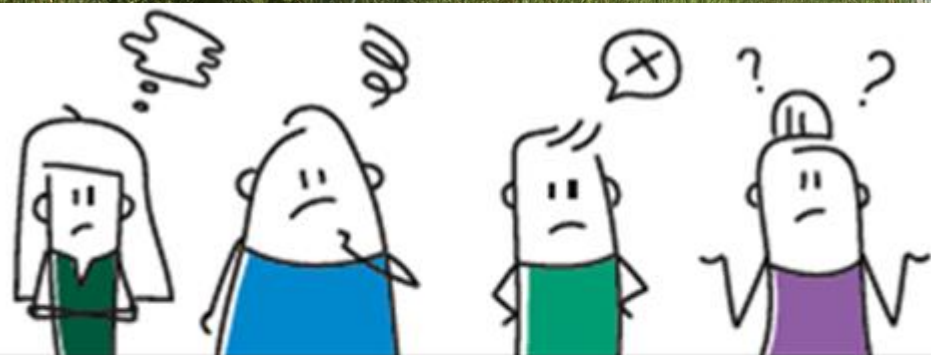






Merci pour votre écoute

**Rappel prochaine permanence  
mercredi 21 juin  
de 9h à 13h  
et de 14h à 17h**



**Des questions ?**

contactez-nous par mail

[fontenilles.environnement@grandouesttoulousain.fr](mailto:fontenilles.environnement@grandouesttoulousain.fr)

